



CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ETE 2024

Ils auront lieu à l'EUROSTAND de VOLMERANGE LES MINES dans les conditions suivantes :

Armes Anciennes	Le dimanche 17 mars 2024
Tir aux Armes Règlementaires (TAR)	Le samedi 23 et dimanche 24 mars 2024
RIMFIRE	Le samedi 06 avril 2024
25/50 mètres	Le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024
Silhouettes métalliques	Le samedi 04 mai et le dimanche 05 mai 2024

INSCRIPTIONS :

adressées par internet à l'adresse suivante :

inscriptionscodep57@codeptir57.fr

au plus tard.

Le 26 Février pour les Armes Anciennes
Le 26 Février pour le Tir aux Armes Règlementaires
Le 25 Mars pour le 25/50 m
Le 02 Avril pour les Silhouettes Métalliques

ATTENTION : Les inscriptions pour le RIMFIRE sont à faire et à payer directement à la STEL en passant par le site de l'EUROSTAND dans l'onglet « Manifestation ». LES INSCRIPTIONS SONT DEJA OUVERTES.

Les fiches d'engagement devront être obligatoirement établies et communiquées sous forme électronique pour éviter les défauts de lecture dus aux renseignements manuscrits.

Les demandes d'engagement parvenues tardivement ne seront prises en considération que dans la limite des places disponibles. Aucune inscription téléphonique ni envoyée à une adresse autre que celle mentionnée ci-dessus ne sera retenue. Tout bordereau ne mentionnant pas le n° du club, le n° de licence et la catégorie des tireurs sera retourné à l'expéditeur. Les feuilles d'engagement des équipes doivent être jointes aux inscriptions individuelles. Il ne sera pas tenu compte des déclarations verbales ou tardives.

MONTANTS : 25-50m	13 Euros
Armes Anciennes	13 Euros 2 premières disciplines. 12 Euros les deux suivantes 11 Euros les 3 dernières
TAR	13 Euros
S M	19 Euros
RIMFIRE	Voir le site de l'Eurostand

Les règlements ne pourront être effectués que par virement en ayant pris soin de mentionner le numéro du club ou par prélèvement (dans ce cas, veuillez faire parvenir un RIB au trésorier du Codep à l'adresse e-mail : tresorier@codeptir57.fr). Les virements devront être effectués par discipline.

Il n'y aura aucun remboursement en cas d'absence du tireur inscrit, sauf cas de force majeure justifié par une pièce écrite (certificat médical, attestation de l'employeur, etc...) et signalé au Comité Départemental dans les trois jours après la rencontre.

CONDITIONS

Seuls peuvent participer aux compétitions les tireurs en possession de la licence F.F.Tir de la saison en cours.

Tout tireur ayant pris, sur prescription médicale, des produits inscrits sur la liste des substances interdites ; devra en faire la déclaration au secrétariat de la manifestation, avant le début de son tir. Il figurera au palmarès à la place déterminée par son Score avec la mention HC et ne pourra prétendre à la délivrance d'un titre ou d'une récompense.

Les participants s'engagent :

- à utiliser des équipements correspondants aux normes spécifiques pour l'épreuve et la catégorie d'âge concernée et détenus en conformité avec la législation française en vigueur.
- A être présents **une heure** avant le début de leur tir pour les formalités et les contrôles des armes.
- à quitter silencieusement le pas de tir dès la fin de leur tir.
- à ne plus avoir accès à leurs cartons après le contrôle électronique des cibles, sauf en cas de réclamation régulière.

PROGRAMME

Les tireurs effectuent un tir complet conforme aux règles spécifiques à chaque discipline.

Les disciplines 60 b.c. et 3X20 seront tirées séparément.

Aucun rattrapage individuel ou catégoriel en points ne sera admis.

Contrôle par l'arbitrage.

QUALIFICATION

L'accès aux Championnats Départementaux est **LIBRE** ; La participation est **OBLIGATOIRE** pour l'accès à l'échelon suivant

PARTICIPATION INDIVIDUELLE

Pour une discipline donnée, un tireur ne peut concourir individuellement que dans une seule catégorie.

- dans sa catégorie réelle (définie par la date de naissance)
- dans une catégorie de surclassement

EQUIPES

Les équipes seront constituées de 3 tireurs dans la même catégorie de la discipline choisie. Une seule équipe de club par catégorie dans la discipline. L'engagement des équipes doit être joint avec la feuille d'engagement correspondante.

CATEGORIES D'AGES

Voir règlement de la Gestion Sportive FF TIR

BUT

Donner le titre de Champion Départemental individuel dans chaque discipline et catégorie prévue.

SURCLASSEMENT

Les tireurs ayant optés pour leur catégorie réelle ou de surclassement lors de la première compétition inscrite au calendrier de la Gestion Sportive, devront, pour une discipline donnée, conserver cette même catégorie jusqu'à la fin de la saison sportive pour toutes les compétitions officielles fédérales.

Dans le cadre d'un **surclassement**, **volontaire ou obligatoire**, les tireurs Minimes, Cadets, Juniors mineurs filles ou garçons doivent être en possession d'une autorisation parentale de surclassement et d'un Certificat Médical de surclassement délivré par un médecin qualifié en médecine du sport

ETRANGERS

Les étrangers licenciés à la F.F.TIR qui participent aux épreuves verront leurs résultats apparaître dans le palmarès au rang qui leur revient avec la mention ET sans que le classement des autres tireurs en soit affecté.

Au maximum un seul tireur de nationalité étrangère peut faire partie d'une équipe.

DEROGATIONS

La participation à toute compétition autre que les échelons officiels, ne saurait être prise en compte comme tir de qualification ou de remplacement.

Si, pour une raison valable, un tireur ne peut pas participer à son championnat départemental, il peut exceptionnellement être autorisé par le responsable de la gestion sportive départementale à tirer dans le championnat équivalent d'un autre département.

RECOMPENSES

Les médailles seront attribuées aux 3 premiers de chaque épreuve.

Le tireur ayant obtenu une médaille doit être présent à la remise officielle des récompenses. En cas de force majeure signalée au Responsable de la Gestion Sportive, il devra être représenté par un dirigeant ou un tireur de sa Société, **SOUS PEINE DE PERDRE SA MEDAILLE** .

PLANNING

Etabli dans l'ordre d'arrivée des inscriptions. Il sera expédié aux Sociétés concernées par e-mail ; pensez à bien renseigner l'adresse

E-mail sur la fiche d'engagement.

Pour tous renseignements, téléphoner à

Régis LEMAUR 06 89 89 42 13

RESTAURATION

Il est indispensable de prévoir la réservation des repas pris à l'EUROSTAND. Seuls les repas réservés pourront être garantis. Réservation directement à partir du site www.eurostand-lorraine.fr. Les repas réservés seront réputés dus.

Régis LEMAUR

RESPONSABLE DE LA GESTION SPORTIVE DE LA MOSELLE

Planning prévisionnel de tir. Pour certaines disciplines (donné à titre indicatif et pouvant évoluer en fonction des inscriptions)

Armes Anciennes :

- 1^{ère} série : 08h00
- 2^{ème} série : 09h00
- 3^{ème} série : 10h00
- 4^{ème} série : 11h00
- 5^{ème} série : 13h30
- 6^{ème} série : 14h30
- 7^{ème} série : 15h30

25-50 m

Pas de tir 25 m (samedi et dimanche) :

- 1^{ère} série : Standard 08h00
- 2^{ème} série : Pistolet 25m 10h00
- 3^{ème} série : Pistolet 25m 13h30
- 4^{ème} série : Standard 15h30

Pistolet Libre (samedi et dimanche)

- 1^{ère} série : 10h00
- 2^{ème} série : 13h30

Carabine 3 x 20(samedi et dimanche)

- 1^{ère} série : 08h30
- 2^{ème} série : 13h30

Carabine 60 BC (samedi et dimanche)

- 1^{ère} série : 08h30
- 2^{ème} série : 10h30
- 3^{ème} série : 13h30
- 4^{ème} série : 15h30

T.A.R. (samedi et dimanche)

Pas de tir 200 m

- 1^{ère} série : AM+RM 09h00
- 2^{ème} série : AM+RM 10h00
- 3^{ème} série : FSA 11h00
- 4^{ème} série : AM+RM 14h00
- 5^{ème} série : AM+RM 15h00
- 6^{ème} série : FSA 16h00

Pas de tir 50 m (RM et FSA)

- 1^{ère} série : 09h00
- 2^{ème} série : 10h00
- 3^{ème} série : 11h00
- 4^{ème} série : 14h00
- 5^{ème} série : 15h00
- 6^{ème} série : 16h00

Pas de tir 25 m (Précision + gongs et Vitesse)

- 1^{ère} série : Vitesse 09h00
- 2^{ème} série : Vitesse 10h00
- 3^{ème} série : Vitesse 11h00
- 4^{ème} série : Vitesse 14h00
- 5^{ème} série : Vitesse 15h00
- 6^{ème} série : Vitesse 16h00

- 1^{ère} série : Précision+gongs 09h00
- 2^{ème} série : Précision+gongs 10h30
- 3^{ème} série : Précision+gongs 14h00
- 4^{ème} série : Précision+gongs 15h30